Promouvoir les secteurs créatifs et culturels européens comme sources de croissance économique et d'emplois

2012/2302(INI) - 26/09/2012 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation d'une communication sur le lancement d'une stratégie destinée à stimuler la croissance et l'emploi dans les secteurs de la culture et de la création.

CONTENU : la contribution économique des secteurs de la culture et de la création est notoire : dans l' Union, ces secteurs représentent 3,3% du PIB et emploient 6,7 millions de personnes (3% de l'emploi total). Ils englobent notamment l'architecture, les archives et bibliothèques, l'artisanat d'art, l'audiovisuel (dont le cinéma, la télévision, les jeux vidéo et le multimédia), le patrimoine culturel, le design (dont la création de mode), les festivals, la musique, les arts du spectacle et les arts visuels, l'édition et la radio. Les secteurs de la culture et de la création :

- ont une incidence sur l'innovation dans d'autres secteurs. Comme le souligne la communication sur l'Union de l'innovation, l'innovation dépend de plus en plus de facteurs non technologiques, comme la créativité et le design, et de nouveaux processus organisationnels ou de nouveaux modèles commerciaux. Dans les entreprises qui investissent deux fois plus que la moyenne dans des ressources créatives, la probabilité de lancer des produits innovants est 25% supérieure ;
- un élément clé dans la compétition mondiale et la «puissance douce» : alors que les industries européennes de la mode et du luxe contribuent de manière croissante aux exportations de l'Union et à la mise en valeur de l'excellence européenne dans le monde, **le potentiel d'autres secteurs, tels que le cinéma ou la musique, n'est toujours pas exploité de façon stratégique à l'étranger**.

Les défis : les secteurs de la culture et de la création évoluent dans un environnement en mutation rapide, caractérisé par le passage au numérique et la mondialisation. Cela a pour conséquence l'émergence de nouveaux acteurs, la coexistence de petites et de grandes structures, une transformation progressive des chaînes de valeur et une évolution du comportement et des attentes des consommateurs. Bien que ces modifications offrent des possibilités considérables (abaissement des coûts de production ou création de nouveaux circuits de distribution), elles rendent nécessaire une action à différents niveaux :

- l'accès **au financement** : le secteur bancaire ne possède pas le savoir-faire nécessaire pour analyser les modèles commerciaux dans ces secteurs ;
- une **fragmentation nationale et linguistique marquée** : si la diversité culturelle qui en résulte est sans nul doute un atout pour l'Europe, elle a aussi pour conséquence une circulation transnationale limitée et sous-optimale des œuvres culturelles et créatives ;
- des évolutions dynamiques ont lieu aux frontières entre les différents secteurs (par exemple, par une meilleure connexion entre les jeux, le cinéma et la musique) mais **les secteurs et les politiques sont encore souvent organisés en silos sectoriels, ce qui limite les possibilités de synergie**.

Cette communication propose dès lors une **stratégie visant à exploiter davantage le potentiel de ces secteurs dans l'Union, afin de participer positivement à la croissance et à l'emploi**.

La Commission propose une stratégie à plusieurs niveaux, sur le court et le long termes, en particulier pour les cinq axes d'entraînement suivants : i) le développement des compétences ; ii) l'amélioration de l' accès au financement, notamment au travers du programme «Europe créative» doté de 1,8 milliard EUR pour la période 2014-2020; iii) la création de nouveaux modèles commerciaux et la conquête de nouveaux

publics ; iv) la simplification de la coopération avec d'autres secteurs et d'autres politiques ; v) le développement de la portée internationale.

Suivre l'évolution des besoins en compétences :

- les alliances de la connaissance formées entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises pour promouvoir l'innovation sont en cours d'évaluation. L'alliance axée sur le développement des compétences dans l'industrie du cinéma («*Cinema and Industry Alliance for Knowledge and Learning*») présentera un rapport sur ses travaux en 2013 ;
- l'Union finance la première phase d'un conseil sectoriel européen pour les compétences dans les secteurs de l'audiovisuel et du spectacle, ainsi qu'un conseil sectoriel européen pour les compétences dans les secteurs du textile, de l'habillement et du cuir, afin d'analyser les besoins en matière de compétences ;
- d'ici fin 2013, un groupe d'experts des États membres créé dans le cadre de l'Agenda européen de la culture présentera un rapport sur l'intérêt des partenariats créatifs entre les établissements scolaires et les entreprises et organisations culturelles et créatives.

Améliorer l'accès au financement :

- Dans le cadre de l'alliance européenne des industries de la création, l'Union finance, jusqu'en 2014, deux partenariats sur l'amélioration de l'accès au financement (FAME et C-I Factor).
- Le Fonds de garantie MEDIA pour la production facilitera l'accès des producteurs de films à des sources de financement privées. La Commission examinera la possibilité de mettre en place un fonds de garantie similaire pour les entreprises de la mode.
- Dans le cadre de la stratégie en matière de droits de propriété intellectuelle, la Commission formulera des propositions visant à améliorer l'exploitation économique de ces droits.

Élargir le marché : en 2012, la Commission :

- financera une action préparatoire sur la diffusion des films européens à l'ère du numérique ;
- financera un projet pilote sur les utilisations innovantes des TIC dans les secteurs de la culture et de la création (SCC) ;
- financera un réseau thématique sur les nouveaux modèles commerciaux pour l'édition à l'ère du numérique ;
- organisera une conférence européenne sur l'échange de bonnes pratiques et les stratégies de conquête de nouveaux publics ;
- adoptera une recommandation sur le cinéma européen à l'ère du numérique.

En 2013, la Commission :

- soutiendra la création d'outils plus puissants et plus interactifs pour les industries créatives et anticipera les évolutions de la recherche et de l'innovation grâce à une interaction entre les différents segments des industries en question et à l'intérieur de ces segments ;
- lancera un projet pilote, *WORTH*, destiné à développer, à destination des PME des secteurs de la mode ou des biens personnels conceptuels, des services d'assistance et de conseil en phase avec les besoins du marché; ces entreprises coopéreront avec les concepteurs pour mettre au point de nouveaux produits et services créatifs. Les initiatives du Label du patrimoine européen et des Capitales européennes de la culture continueront également de servir de «laboratoires» pour la conquête de nouveaux publics et la participation des citoyens.

Augmenter la portée internationale : en 2012-2013, la Commission organisera, dans les pays tiers, des opérations de rapprochement spéciales visant à favoriser l'internationalisation des PME par la création de pôles, et ce, y compris pour les SCC. La coopération mise en place à titre expérimental dans les SCC, dans

le cadre du projet commercial UE-Chine, sera poursuivie; l'objectif sera de consolider les liens entre les deux régions dans ce domaine.

Le dialogue établi avec les partenaires émergents sur la politique culturelle portera principalement sur l' environnement favorable à la coopération et aux échanges dans les SCC.

La Commission :

- évaluera également la faisabilité d'un partage des risques dans les systèmes existants d'assurance-crédit à l'exportation pour les PME
- étudiera, en étroite concertation avec le SEAE, les voies et les moyens de renforcer le rôle de la culture dans les relations extérieures.

En 2013, un groupe d'experts des États membres mis en place dans le cadre de l'Agenda européen de la culture élaborera un manuel sur les stratégies de soutien à l'internationalisation pour les SCC.

Renforcer la pollinisation transsectorielle : en 2012-2013, la Commission va :

- mettre en place un centre européen de l'innovation en matière de services destiné à conseiller les organisations régionales dans le domaine de la créativité et de l'innovation en matière de services, afin de favoriser les mutations industrielles ;
- publier un «Smart Guide» sur les moyens de mieux utiliser les Fonds de la politique de cohésion pour tirer parti de l'innovation en matière de services, élément particulièrement important pour les SCC ;
- commencer à financer un projet pilote destiné à accompagner deux régions industrielles traditionnelles dans leur processus de transition vers des «districts créatifs» européens ;
- concevoir et expérimenter, dans le cadre de l'initiative européenne pour l'excellence des *clusters*, des modules de formation destinés à promouvoir le rôle de la créativité, des compétences créatives et des secteurs créatifs dans la mutation de l'industrie traditionnelle ;
- lancer une consultation des parties prenantes sur la création d'une alliance européenne de l' économie de l'expérience, pour faciliter l'interaction entre les secteurs de la culture et de la création et ceux des loisirs, du sport et du tourisme et favoriser le développement de nouvelles chaînes de valeur industrielles.

Pour suivre les progrès réalisés dans l'application de la stratégie, la Commission propose d'utiliser le cadre de coopération actuel, à savoir la méthode ouverte de coordination pour la culture.